



DEL 24-047

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 22 mai 2024

DATE D’AFFICHAGE

Le 22 mai 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 26

L’an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 31 mai 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 22 mai 2024.

EXCUSÉS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Maryse BAYBAY), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Éric ANDRE (pouvoir à Alain GUICHET), Delphine FOUQUET (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Phillipe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Angélique PLANCHETTE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Maryse BAYBAY.

OBJET : MODIFICATION DU MANDAT DE GESTION DE L’IMMEUBLE GASTELIER

Rapporteur : Damienne FLEURY

Par délibération n°23-076 en date du 3 octobre 2023, la commune d’Yvré l’Evêque a confié la gestion locative de l’immeuble du 2 rue Gastelier au Mans à CITYA.

Pour ce faire, la commune a donc signé un mandat de gestion locative simple avec ce syndic.

Cependant, ce mandat n’a pas été validé par le comptable public en ce qu’il revêt un caractère général et ne tient pas compte des particularités de la gestion publique.

Aussi, afin de permettre à la commune de percevoir le produit des loyers versés par les locataires de cet immeuble, il est proposé de modifier le mandat de gestion de l’immeuble du 2 rue Gastelier conformément au projet joint en annexe.

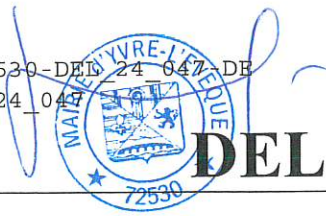
Ce projet de mandat a été validé par le comptable public et le service juridique de CITYA.

Il est précisé que ce mandat de gestion locative ne sera effectif que temporairement dans la mesure où la commune a l’intention de céder ce bien dans les meilleurs délais.

Cette délibération ne fait l’objet d’aucune observation.

Je vous remercie de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer ce mandat de gestion locative.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20240530-DEL_24_047-DE
en date du 30/05/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL_24_047



DEL 24-047

VOTE

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 30 mai 2024

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

